

## Regroupement familiale difficile! a l'aide

-----  
Par opims\_old

Bonjour!

je suis dans une situation bien compliquee! Je suis un francais resident au canada et travaillant comme ingénieur en informatique. Je me suis marie il y a 6 mois au Congo avec une congolaise. Mon mariage a ete reconnu par l'etat francais (j'ai l'acte de mariage francais). J'ai deja entamé les démarches de parrainage pour ma femme vienne au Canada.

J'ai fait venir ma femme en france dans le cadre du regroupement familiale croyant remplir toutes les conditions.Elle a obtenu un visa long sejour (3 mois ) qu'elle doit presenter a la prefecture dans les deux mois apres son arrive! Le probleme c'est que la prefecture exige que je vive en France pour qu'elle puisse avoir la carte de sejour "vie privee vie famille". Mais je ne peux pas revenir en France car je travaille ici au Quebec, et je suis deja installe.

En france, ma femme est logee chez ma soeur, elle aussi francaise ! je ne sais pas quoi faire car ma femme est enceinte de 4 mois et n'a pas de couverture medicale.

Son visa expire dans 2 mois, mais elle doit avoir sa carte de sejour avant un mois.

Que puis je faire!

Si jamais je decide de repartir vivre en france, quelles seront les conditions auxquelles je serais soumis pour que ma femme puisse obtenir la carte de sejour?

merci pour votre attention!

-----  
Par Christelle\_old

Bonjour,

En effet, le but du regroupement familial c'est que vous puissiez vivre ensemble. Mais ce que je ne comprend pas c'est pourquoi ne pas l'avoir fait venir directement au Canada. Il me semble que c'est là bas qu'il faut accélérer les choses.

Si vous rentrez en France, il n'y aura sûrement plus de problème. Etant que conjoint le regroupement familial est de droit.

Peut-être qu'en attendant vous pourriez essayer d'obtenir une prolongation du visa. A partir du moment où l'enfant naîtra elle aura des droits supplémentaires...